



# SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

*Bien Vivre en Val-de-Saône*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg en Bresse

## COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 24 juillet 2023

#### Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 14

Représentés : 7

Absents : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 24 juillet et à 20 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 20 juillet 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Étaient présents : Renaud DUMAY - Magalie PEZZOTTA - Matthieu ROLLET - Catherine GUTIERREZ - Christophe BOUQUIN-JAFFRE - Florence DALLY-DELÉGLISE - Fabrice RAPHANEL - Julien MONTEIL - Claudette GUSELLA - Gilles LATTARD - Catherine TEDESCHI - Andrée CARRIER - Jérémy DEREMETZ - Théo COCHET

Étaient absents excusés : Benoit PEIGNÉ (pouvoir à Magalie PEZZOTTA) - Pierrette BROUSSE (pouvoir à Claudette GUSELLA) - Céline POMMERET CHAUSSIN (pouvoir à Matthieu ROLLET) - Françoise DURAND (pouvoir à Christophe BOUQUIN-JAFFRE) - Fabienne PIRON (pouvoir à Julien MONTEIL) - Véronique VAILLANT (pouvoir à Renaud DUMAY) - Arnaud BROYER (pouvoir à Gilles LATTARD) - Cédric BADIN - Johan PIOLLET -

Secrétaire de séance : Magalie PEZZOTTA

#### N°2023.07.24.1 - Tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et service Périscolaire

#### Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

Fixe les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et du service Périscolaire à compter du 4 septembre 2023 de la façon suivante :

#### Périscolaire, tarif horaire

Coefficient familiale	Commune	CCVSC	Hors CCVSC
0-600	1,00 €	1,05 €	1,10 €
601 800	1,30 €	1,35 €	1,40 €
801 1200	1,60 €	1,65 €	1,70 €
1201 +	2,00 €	2,05 €	2,10 €

Tarif après fermeture du service : 15€

#### Mercredi

Demi-journée : 7h30-12h ou 13h15-18h30

Coefficient familiale	Commune	CCVSC	Hors CCVSC
0-600	5,00 €	7,00 €	8,00 €
601 - 800	7,00 €	8,00 €	9,00 €
801 1200	8,00 €	10,00 €	11,00 €
+ 1200	10,00 €	13,00 €	14,00 €

#### Mercredi

Demi-journée avec repas : 7h30-13h15 ou 12h-18h30

Coefficient familiale	Commune	CCVSC	Hors CCVSC
0-600	9,00 €	11,00 €	12,00 €
601 - 800	11,00 €	12,00 €	13,00 €
801 - 1200	12,00 €	14,00 €	15,00 €
+ 1200	14,00	17,00 €	18,00 €

**Vacances et mercredi (journée entière)**

Journée : 7h30-18h30

Coefficient familiale	Commune	CCVSC	Hors CCVSC
0-600	10,00 €	12,00 €	13,00 €
601-800	13,00 €	15,00€	16,00 €
801-1200	16,00 €	20,00 €	22,00 €
+1200	20,00 €	24,00 €	26,00 €

**PRÉCISE** le montant pour la surveillance cantine (accueil sans repas) de 2 € pour les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

**PRÉCISE** qu'une pénalité de 15 € sera appliquée pour une non-inscription à la cantine

**PRÉCISE** que toute inscription au service sera facturée sauf présentation d'un certificat médical.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**N°2023.07.24.2- Tarifs restaurant Scolaire**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**FIXE** le tarif du Restaurant Scolaire à 4, 40 € à partir du lundi 4 septembre 2023

**PRÉCISE** le montant pour la surveillance cantine (accueil sans repas) de 2 € pour les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

**PRÉCISE** qu'une pénalité de 15 € sera appliquée pour une non-inscription à la cantine

**PRÉCISE** que toute inscription au service sera facturée sauf présentation d'un certificat médical.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**N°2023.07.24.3- Signature d'une convention pour l'utilisation de la Salle de la Lyre avec la Voie du Tigre Blanc**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité**

**APPROUVE** la convention avec l'association de la Voie du Tigre Blanc

**PRECISE** que la Salle e la Lyre sera utilisée pour un tarif de 3€ de l'heure selon les modalités fixées dans la convention

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**N°2023.07.24.4- Participation financière à l'union des familles pour les élèves désidériens inscrit à l'école Sainte Marie**

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité (22 voix pour)**

**DECIDE** de fixer la participation financière annuelle à l'union des familles pour l'année 2022-2023 à hauteur de 52 417, 74 €uros

**AUTORISE** le Maire à verser le solde de la participation à l'union des familles soit 32 410, 74 €uros.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de celui-ci.

**DIT** que les crédits sont inscrits en section de fonctionnement du budget principal.

**N°2023.07.24.5- Dispositif « Argent de poche »**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**PRECISE** les conditions du dispositif :

- habiter Saint Didier sur Chalaronne et avoir entre 16 et 18 ans
- durée de la mission = entre 1 et 5 matinées sur les vacances scolaires de 8h30 à 12h ou de 12h30 à 16h avec une pause de 30 minutes.
- les participants seront retenus, sur les chantiers définis par la collectivité, en fonction de leur ordre d'inscription
- le nombre de missions est limité à 10 demi-journées par an par jeune
- indemnité forfaitaire de 20€ par demi-journée
- participation financière par virement bancaire à l'issue de la mission à venir retirer en mairie auprès du régisseur
- priorité pourra être donnée aux jeunes Désidériens n'ayant pas participé aux chantiers précédents
- dossier d'inscription complet : respecter le contrat de participation au dispositif "argent de poche"

**ADOpte** la fiche projet « argent de poche » annexée à la présente délibération

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

**2023.07.24.6- Rétrocession de l'éclairage public – lotissement Pierres Blanches**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**REFUSE** la rétrocession de l'éclairage public du lotissement les Pierres Blanches

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**N°2023.07.24.7 – Décision modificative n°2**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**DÉCIDE** de procéder à la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2023 pour le budget principal de la Commune telle que détaillée dans le tableau figurant ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**N°2023.07.24.8 – Création d'emplois non permanents au Centre de loisirs : Accroissement saisonnier d'activité**

**Le conseil  
Après avoir délibéré  
A l'unanimité**

**CRÉE** des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité selon le tableau suivant :

<b>TABLEAU DES EMPLOIS SAISONNIERS</b>					
<i>Filière</i>	<i>Grade</i>	<i>Affectation</i>	<i>Durée</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Temps de travail</i>
<b>Technique</b>	Adjoint technique territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	Du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre	C	17h30

**DIT** que les dépenses seront inscrites en section de fonctionnement du budget principal

**N°2023.07.24.9 – Signature de deux contrats d'apprentissage**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**DECIDE** de recourir aux contrats d'apprentissage,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement des apprenties,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation

**DIT** que les dépenses seront inscrites en section de fonctionnement du budget principal.

**N°2023.07.24.10 – Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant**

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

<u>Date</u>	<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant en € TTC</u>
06/06/2023	LINEAX	Trévoux	Divers marquages Place de la Mairie - Rue du Marché - RD 933 - Rue de la Libération	2 653, 26 €
30/06/2023	NETKOM	Anse	Evolution du serveur informatique	4 628, 00 €
30/06/2023	NETKOM	Anse	Contrat de maintenance annuel	2 433, 60 €
30/06/2023	ACRT	Bourg en Bresse	Internet + téléphonie Ecole de Musique	855, 73 €
30/06/2023	ACRT	Bourg en Bresse	Internet + téléphonie Bibliothèque	855, 73 €
30/06/2023	ACRT	Bourg en Bresse	Liens Internet Fibre + 4G secours	384, 00 €
30/06/2023	ACRT	Bourg en Bresse	Offre téléphonie hébergée + Réseau Mairie	5 168, 08 €
30/06/2023	ACRT	Bourg en Bresse	Offre Firewall - Financement locatif 63 mois	128, 86 €
30/06/2023	ACRT	Bourg en Bresse	Offre mobile 5G	96, 00 €
07/07/2023 01	SMIDOM	Saint-Didier-sur-Chalaronne	Prêt de bacs poubelle	396, 80 €
07/07/2023 02	SAUR	Chalon-sur-Saône	Branchement eau potable Place du 19,03,1962	1 242 ,32 €
07/07/2023 03	Camping la Chalaronne	St-Didier-sur-Chalaronne	Vin d'honneur - 120 personnes	1 000, 00 €
06/07/2023 04	ENEDIS	Valence	Raccordement 142 Place des Halles	1 234, 80 €
11/07/2023 01	ACRT	Bourg en Bresse	Offre téléphonie hébergée + Réseau pour l'école	8 040, 43 €
11/07/2023 02	ACRT	Bourg en Bresse	Liens Internet Fibre + 4G secours	384, 00 €
15/07/2023	MOREL	Cormoranche-sur-Saône	Rénovation de couvertines	10 740, 94 €
18/07/2023	LE PETIT ARLEQUIN	Simandre	Animation maquillage pour Esti"Val de Saône	294, 97 €
18/07/2023	CBI Diffusion	Guereins	Commande fournitures	333, 40 €

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** des autorisations d'urbanisme délivrées par Monsieur le Maire ci-dessous :

**A. Déclarations d'intention d'aliéner**

Date	N° de DIA	Parcelles	Adresse
06/07/2023	001 348 23 V0020	AO 752 AO 754	Le Village Le Village (Chemin d'accès)

**B. Autorisations du Droit des Sols**

N°	NOM	Date de dépôt	Date limite avant accord ou rejet tacite	OBJET
DP 23 V0083	DESCOURS Bruno	28/06/2023	27/07/2023	Remplacement haie lauriers par clôture
DP 23 V0084	HOCHAIN Pierre	29/06/2023	28/07/2023	Terrasse
Cub	NOAILLY Pierre	28/06/2023	27/07/2023	Division en vue de construire
PC 22 V0011 M01	CHAMETTON Marie-Christine	28/06/2023	27/08/2023	Modification de la couleur de la façade
DP 23 V0085	BRANCOURT Thierry	29/06/2023	28/07/2023	Pose de panneaux solaires sur le toit de l'annexe existante
DP 23 V0086	NOAILLY Pierre	05/07/2023	04/08/2023	Division en vue de construire

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 24 juillet 2023

Le Maire,

Renaud DUMAY

Le secrétaire de séance,

Magalie PEZZOTTA